



Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

30 mai 1997

**Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 1998-1999***

**Chapitre premier des recettes
Recettes provenant des contributions
du personnel**

Table des matières

	<i>Page</i>
IS1. Recettes provenant des contributions du personnel	1

* Le présent document contient le chapitre premier des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session (A/52/6/Rev.1)*.

Chapitre premier des recettes

Recettes provenant des contributions du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1996-1997 Montants approuvés</i>	<i>1998-1999 Montants estimatifs</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Contributions du personnel	363 496,6	329 104,9	(34 391,7)

- IS1.1 Le montant porté en recettes au présent chapitre comprend un montant identique à celui du crédit demandé au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel) et les recettes provenant des contributions du personnel retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont la rémunération est imputée sur le produit des activités productrices de recettes au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public).
- IS1.2 Toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les comptes des États Membres à ce fonds sont crédités proportionnellement à leur quote-part au budget ordinaire pour l'année considérée.